



Commune de Villorsonnens

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

DU MARDI 07 MAI 2002

A L'AUBERGE DU CHEVAL BLANC A ORSONNENS

Présidence :	M. Gaston Blanc, syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	54 citoyens et citoyennes actifs
Scrutateurs :	M. Antoine Chassot M. René Menoud

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic salue cordialement tous les citoyens et citoyennes et ouvre l'assemblée.

Tranctanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 février 2002. Le procès-verbal n'est pas lu. Il a pu être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: villorsonnens.com.
2. Comptes 2001 et rapport de la Commission financière.
3. Règlement relatif à la distribution d'eau potable.
4. Choix des nouvelles armoiries.
5. Divers.

L'assemblée a été convoquée comme suit : parution dans la Feuille Officielle du 26 avril 2002 et dans le bulletin communal - affichage aux piliers publics - site Internet. Aucune remarque n'est formulée. L'assemblée a été convoquée valablement.

La séance est enregistrée.

1. Le procès-verbal de l'assemblée du 27 février 2002 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2001 et rapports de la Commission financière

- M. Blanc donne diverses explications sur les comptes 2001

Comptes 2001 – Fonctionnement:

Les comptes 2001 sont bons puisqu'ils ont permis de réaliser, à côté d'un bénéfice de Fr 66'643.82, des amortissements supplémentaires de Fr 242'341.50.

Il est prématuré de faire de longues analyses de ces résultats, ceci pour les raisons suivantes:

- nous n'avons pas la possibilité de faire des comparaisons avec les années précédentes;
- ces comptes subissent l'influence de la reprise des comptes des 4 anciennes communes et du changement de classe de Villarsiviriaux;
- l'influence du passage à la taxation fiscale annuelle n'est pas estimable.

Les différences entre le budget et les comptes sont de plusieurs ordres, en particulier:

- les charges sociales, les intérêts et les amortissements ont été réimputés aux chapitres correspondants (routes, épuration, eau, forêts);
- les charges et produits dans le chapitre des forêts ont augmenté dans une grande proportion, mais sans créer de déséquilibre;
- les travaux d'entretien des réseaux ont amené des surprises.

Aucune question n'est posée, si ce n'est une remarque de M. André Berset qui souhaite, qu'à l'avenir, les comptes soient présentés en plus gros caractères.

Rapport de la Commission financière:

Mme Kolly excuse tout d'abord 2 membres de la Commission soit, MM. Pascal Berset et Christian Piller.

La Commission financière n'a pas de remarque à formuler et approuve ces comptes.

L'assemblée accepte les comptes de fonctionnement par 42 voix contre 0.

Comptes 2001 – Investissements:

Les différences entre le budget et les comptes se trouvent principalement dans les postes concernant l'eau, l'épuration et les immeubles.

A Villargiroud, les longueurs des canalisations ont dû être adaptées aux points de raccordements possibles sur les réseaux existants et pour raccorder des immeubles nouvellement construits. Ces décisions ont été prises en cours de travaux avant la création de la Commission financière.

A la suite du départ des locataires du café de Villarsiviriaux et de l'école de Chavannes, des travaux d'adaptation et de rafraîchissement ont été décidés avec l'accord de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière:

La Commission a constaté les dépassements mentionnés et trouve qu'ils sont entièrement justifiés. La Commission financière remercie le Conseil communal et la caissière, Mme Grossrieder. Elle propose d'approuver ces comptes d'investissement.

L'assemblée accepte les comptes d'investissement par 41 voix contre 0.

3. Règlement relatif à la distribution d'eau potable

M. Blanc donne les informations nécessaires à ce règlement en commentant chaque point.

Sur les art. 25 et 27, il est mentionné le montant forfaitaire maximum par an. A l'heure actuelle le prix de l'abonnement annuel de base est de Fr 160.00 et celui du prix de l'eau dès le 101 m³ de Fr 0.60.

Il est rappelé que dans ce domaine, les charges et les produits doivent s'équilibrer. En aucune façon, un bénéfice ne doit s'en dégager.

Questions: M. Jean-Pierre Berset demande si une différence de prix est accordée aux grands consommateurs notamment aux agriculteurs qui prennent l'eau pour le bétail.

M. Blanc répond que cela n'est pas prévu.

L'assemblée accepte ce règlement relatif à l'eau potable par 51 voix contre 0.

4. Choix des nouvelles armoiries

Mme Marguerite Donnier retrace le parcours fait pour arriver à la décision de ce soir. Suite à la fusion des communes, il était nécessaire de choisir une nouvelle armoirie. Un concours a été lancé et 12 projets sont parvenus à la commune. Tous ont été soumis aux instances cantonales compétentes et seuls les trois présentés ici ont été acceptés, moyennant quelques adaptations mineures de mise en forme afin de respecter les critères héraldiques mais sans toucher au fond du projet lui-même.

Elle remercie vivement toutes les personnes qui ont pris la peine de lui présenter un projet. Un remerciement tout particulier à M. Michel Brasey qui a mis toute sa compétence dans la réalisation du graphisme de ces armoiries.

Il est précisé que le choix fait ce soir sera à nouveau soumis aux services de l'Etat.

Votation de ces armoiries:

- | | |
|-----------------|---------|
| - armoirie n° 1 | 28 voix |
| - armoirie n° 2 | 27 voix |
| - armoirie n° 3 | 3 voix |

Le projet n° 1 a été réalisé par un groupe d'écoliers de la classe de M. Aloys Crausaz à Villarsiviriaux. Il est rappelé que le prix est de Fr 1'000.00.

5. Divers

- M. Blanc donne des informations sur la halle de sport. Les travaux de terrassement commenceront la 20^{ème} semaine. Si du retard a été pris, c'est parce qu'Orsonnens est un lieu privilégié qui figure à l'inventaire des sites protégés de la Confédération et que la Commission des biens culturels a estimé qu'on était un peu près du noyau du village. Quelques séances à la Préfecture ont eu lieu et le feu vert a été donné.
- Concernant les parchets communaux, il avait été dit lors de séance d'information pour la fusion, que les parchets communaux libres des ex-communes seraient attribués, en priorité, aux exploitants de ces ex-communes pour autant qu'il y ait de la demande.
- Questions de l'assemblée:
 - . M. Germain Julmy a constaté que des foyards ont été coupés volontairement près de la cabane à Villargiroud.
 - . M. Blanc lui répond que l'on peut mettre une information mais espère que ces coupes ont été faites accidentellement.

- . Mme Marie-Cécile Crausaz demande si l'assemblée pourrait connaître le nom des enfants ayant créé l'armoirie choisie.
- . Mme Marguerite Donnier lui répond qu'elle ne saurait donner un nom actuellement, mais que l'information peut être prise au bureau communal. Dans le prochain bulletin, figureront le résultat de ce choix ainsi que les noms des gagnants.
- . Proposition de M. Christian Chassot de remettre le prix à la fête du 1^{er} août.
- . M. Blanc la suggèrera à la jeunesse de Villarsiviriaux, organisatrice de cette fête en 2002.

M. Blanc remercie toutes les personnes présentes pour leur participation et lève la séance à 21h10.

Une verrée est offerte.

La secrétaire

J. Morel

Le syndic

G. Blanc